

Les sept décrocheurs du portrait officiel d'Emmanuel Macron connaîtront leur verdict le 3 février



Les sept décrocheurs du portrait officiel d'Emmanuel Macron connaîtront leur verdict le 3 février

Le collectif ANV COP21 AUCH communique

" Accompagné par une forte mobilisation citoyenne, le procès en appel pour 5 décrochages de portraits officiels d'Emmanuel Macron dans le Gers et le Lot-et-Garonne s'est tenu le 3 décembre à Agen.

À l'issue de 4 h 30 d'audience, lors desquelles a été plaidée la liberté d'expression, l'avocat général a requis 500 euros d'amende avec sursis pour les prévenus d'Auch et la confirmation du jugement de 1ère instance (200 et 450 euros d'amende ferme) pour les prévenus Lot et Garonnais. Une réquisition classique au regard des dernières condamnations prononcées. Les collectifs ANV-COP21 47 et ANV COP21 Auch espèrent que le juge reconnaîtra que ces actions relèvent de la liberté d'expression dans sa décision qui sera rendue le 3 février 2022.

A 14 heures, Caroline Boucher, Florian Duffau, Philippe Le Goanvic, Théaud Legrand, Arnaud Portron, Valérie Tachon et Freddy Van Assche ont comparu devant la cour d'Appel d'Agen pour « vol en réunion » et « complicité de vol en réunion ». Les décrochages ont eu lieu dans les mairies de Barran, Saint-Jean-le-Comtal et Castelnaud-Barbarens (Gers), et Montpezat-d'Agenais et Grateloup Saint-Gayrand (Lot-et-Garonne) à l'été 2019. Les trois avocats, Me Laurent Bruneau, Me Claire Dujardin et Me Pierre Roujou de Boubée, ont plaidé la liberté d'expression, démontrant que l'action de décrochage était un acte de protestation politique protégé par les lois sur la liberté d'expression. Ils ont demandé la confirmation de la relaxe des cinq militantes et militants gersois, et l'infirmité de la condamnation des deux militants lot-et-garonnais. Face à cela, le procureur a requis 500 euros d'amende avec sursis pour les prévenus d'Auch et 200 et 450 euros d'amende ferme pour les prévenus d'Agen. C'est une réquisition plus sévère qu'en 1ère instance pour les militants auscitains, alors que la Cour de Cassation a depuis cassé le jugement de Bordeaux en demandant à la Cour de motiver son rejet de la liberté d'expression.

« Nous sommes satisfaits d'avoir pu exprimer les motivations de nos actions et rappeler l'urgence climatique et sociale. » indique Caroline Boucher, l'une des 7 prévenues.

Malgré les restrictions sanitaires et le froid, une centaine de personnes sont venues soutenir les décrocheur.euses de portraits, en plus des photos de soutien accrochées en guirlande devant le tribunal. Deux témoins de renom, Christophe Cassou, contributeur du 6è rapport du GIEC et Geneviève Azam, économiste et membre d'Attac ont fait le déplacement pour attester des conséquences du dérèglement climatique et du non-respect de ses engagements par l'Etat, engagements pourtant inscrits dans la loi. Des membres d'Attac, Au fil des Seounes, ANV COP 21, La Confédération Paysanne, La France Insoumise, EeLV, Stop Golfech, Horizon Vert, Terre de Liens, Citoyens pour le Climat 47, et Réseau citoyen de surveillance du Blayais, ont pris la parole pour parler de l'urgence climatique et sociale.

Pendant que l'Etat poursuit les activistes, le gouvernement nous abreuve toujours de belles paroles sans actes concrets. Le Haut Conseil pour le Climat a chaque année, depuis sa création, rappelé que les 2/3 des décisions du gouvernement sont contraires aux engagements de l'Accord de Paris et a jugée "insuffisante" la loi Climat et Résilience, basée sur le travail de la Convention Citoyenne sur le Climat pourtant très ambitieux. La COP26 n'a abouti à aucun engagement concret de la part des Etats, alors que les objectifs de la COP21 sont très loin d'être atteints.

Pourtant, nous n'avons plus le temps, les événements climatiques mondiaux de l'été 2021 (canicule au Canada, inondations et glissements de terrain en Allemagne et en Belgique [1],...) nous montrent que nous ne sommes pas à l'abri des conséquences à court terme du dérèglement climatique. L'ONG German Watch a même démontré que la France est le 13è pays le plus touché par les événements météorologiques extrêmes.

Le collectif ANV COP21 Auch espère que le juge saura reconnaître la disproportion entre l'inaction criminelle du gouvernement et la protestation politique légitime des militants jugés aujourd'hui.



appel 2.jpg